



# Référent santé et sécurité au travail

Mise à jour févr. 2025

**Durée** 3 jours (21 heures)

« Délai d'accès maximum 1 mois »

Nantes / Rennes : 1796 € HT

Brest / Le Mans : 1796 € HT

Certification : NON

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Définir les missions et les prérogatives du référent santé et sécurité
- Connaître les enjeux de la prévention et les indicateurs de progrès
- Connaître la réglementation santé -sécurité
- S'approprier les méthodes d'aide à l'évaluation des risques
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
- Définir et mener un plan d'action adapté à son entreprise et le faire évoluer (actions correctives)

## PARTICIPANTS

- Toute personne désignée par son employeur comme référent santé et sécurité au travail

## PRE-REQUIS

- Avoir été désigné référent santé et sécurité au travail

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.

## MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles,
- Sanction finale : Certificat de réalisation, certification éligible au RS selon l'obtention du résultat par le stagiaire

## MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard. Nous préconisons 8 personnes maximum par action de formation en présentiel

## MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES EN CAS DE FORMATION DISTANCIELLE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation uniquement synchrone en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré. Nous préconisons 4 personnes maximum par action de formation en classe à distance

## ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

## PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

## A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## Programme de formation

**Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques (01h00)**

**Les enjeux de la prévention des risques professionnels (05h00)**

- Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité
- Définitions : accident du travail, maladie professionnelle
- Enjeux financiers : Coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative
- Enjeux réglementaires : l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires
- Les responsabilités

**L'organisation santé sécurité (02h00)**

- Rôle et mission des différents acteurs : direction, encadrement, CSSCT, le CSE, médecin du travail, L'INRS, l'inspection du travail, ...
- Relations du référent santé et sécurité au travail avec les différents acteurs

**La démarche de prévention (05h00)**

- Evaluation des risques et des familles de danger
- Le document unique et son plan d'actions
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions et le suivi
- La documentation sécurité

**L'analyse des accidents et des incidents - Les maladies professionnelles (03h00)**

- Intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes
- Définition de la maladie professionnelle et le principe et demande de reconnaissance

**Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants (02h00)**

- Organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires

**La sécurité des équipements et des lieux de travail (03h00)**

- Conformité des lieux de travail et des équipements
- Vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
- Equipements de protection individuelle et collective sur les lieux du travail

**Le compte professionnel de prévention - C2P (01h00)**

**La veille (01h00)**

- Outils, sites internet et documents utiles à tout préventeur

**Bilan, évaluation et synthèse de la formation (01h00)**

**Formation obligatoire à partir du 31 mars 2022 depuis la loi "santé" du 2 août 2021 (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié) (00h00)**